

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2612

présenté par
M. Plisson

à l'amendement n° 1565 de M. Arnaud Leroy

APRÈS L'ARTICLE 16

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1°A Au premier alinéa de l'article L. 142-15, les mots : « les articles L. 631-1 et L. 631-2 » sont remplacés par les mots : « l'article L. 631-1 » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.